

# Compte rendu du Conseil Municipal

13/09/2022 à 18h30

**Présents**: Corinne MAILLIET, Armand GAGEIRO , Lionel JOURDAS , Philippe PUYPONCHET , Annie ALLEGRE , Mélanie MESPLEDE , Nathalie MASSON , Alain FOSSARD

**Excusés**: Frédéric GABARD, Karine MANTHET

**Secrétaire de séance**: Nathalie MASSON

Séance ouverte par Mr Le Maire qui présente l'ordre du jour

- **Redevance incitative** : Choix entre le porte à porte et le point de collecte

Après délibération le vote du Conseil Municipal se positionne pour rester au système du porte à porte (7 pour 1 contre)

- **RLPI : Orientation du RLPI en matière de publicité**

Le conseil Municipal prend acte de cette Orientation.

- **RODP : Redevance d'Occupation du Domaine Public**

Le Conseil municipal délibère sur la réévaluation de la tarification selon le protocole et les barèmes applicables pour l'année 2022

- **Restauration de la Toile**

La municipalité est propriétaire d'une toile se trouvant actuellement dans l'église, cette toile de 2.20mx1.80m représente St Jean à l'île de Pathmos écrivant l'apocalypse, son cadre en bois sculpté semble être un objet de valeur

Restauration prévue, cout 8784€

Subvention trouvée par Mr De La Verrie 45% soit 3952.80€

Subvention par Mécénat 44% soit 3831.20€

Part de la Municipalité 1000€ voté à l'unanimité.

Dossier rempli par internet auprès de la DRAC Direction Régionale des Affaires Culturelles, en attendant de dépôt de délibération du Conseil Municipal, pour effectuer les travaux.

- **Questions Diverses**

\*Ecoles : effectif 19 élèves ; Cantine 17 inscrits ;

\*Garderie : L'effectif de fréquentation est entre 10 et 12, répartis soit le matin soit le soir, soit les 2, une évaluation sera faite durant les vacances scolaires de Toussaint sur les 2 premiers mois.

\*Urbanisme

La vente du terrain à côté de l'église est toujours en attente.

\*Cabane à livres : vu l'état de délabrement (araignées, guêpes, humidité, odeurs ...) le Conseil Municipal décide de sa destruction, et réfléchit à une autre formule.

\*Réunion Commission de Communication fixée le mercredi 5 Octobre à 18h30

\* ASE L'adhésion pour l'année 2022 est actée. Un courrier pour le renouvellement 2023 sera fait auprès de l'entreprise afin d'obtenir plus d'informations sur les interventions.

\*Animaux vagabondant

Le Conseil Municipal décide d'investir dans un lecteur de puce et de désigner une personne référente : Valérie Moulinier

**Ordre du jour épuisé**

**Séance clôturée à 20h39**